

LA SAVOIE

Littéraire & Scientifique

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous le patronage de l'Académie de Savoie

9^e ANNÉE. -- 1^{er} TRIMESTRE

SOMMAIRE

CHRONIQUE. — Bureau de l'Académie. — Nouveaux Membres. —
Nécrologie. — Médaille Metzger. — Concours de Poesie
de 1914. — Conférence préhistorique du Foyer. — Le
prix de vente d'un livre imprimé à Chambéry en 1485.
— A travers les Livres et les Revues.

B^{on} DU BOURGET. — *Eloge funèbre du Chanoine Léon Bouchagé.*
Gabriel PÉROUSE. — *Napoléon à Chambéry en 1805; Les Pré-
paratifs du passage.*

B^{on} DU BOURGET. — *La Brigade de Savoie pendant la Révolution
de 30 jours (1821).*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — I. Bibliographie scientifique, par
MM. J. RÉVIL et M. DENARIÉ. — II. Bibliographie histo-
rique, par M. le Chanoine BURLET.

CHAMBERY

IMP. GÉNÉRALE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHÂTEAU

1914

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02729569 1



Abonnements à « La Savoie Littéraire et Scientifique »

Abonnement pour l'année : 3 fr. — Le N° : 0,75 c.

On peut s'adresser à M. FÉLIX-NAIX, secrétaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie, 5, rue du Château, à Chambéry, ou bien à l'Imprimerie Générale Savoisienne, 5, rue du Château, ou à la Librairie Dardel, rue des Portiques, Chambéry.

LA SAVOIE

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

CHRONIQUE

Bureau de l'Académie. — Pour l'année 1914, le bureau est ainsi constitué : *Président* : M. le Baron DU BOURGET ; *Vice-Président* : M. RÉVIL ; *Trésorier* : M. le Marquis d'ONCIEU ; *Bibliothécaire-adjoint* : M. Maurice DENARIÉ ; *Secrétaire perpétuel* : M. Courtois d'ARCOLLIÈRES ; *Secrétaire-adjoint* : M. le chanoine BURLET.

Nouveaux Membres. — Sont élus comme membre agrégé : Mgr Ernest Costa de Beauregard ; comme membre correspondant : M. Raoul de Lagenardière, d'Autun.

Nécrologie. — L'Académie a perdu l'un de ses membres effectifs les plus dévoués et les plus sympathiques, M. le chanoine BOUCHAGE, rappelé à Dieu, après de longues et cruelles souffrances courageusement supportées. On lira avec un vif intérêt dans ce N^o de la *Revue* l'Eloge funèbre du défunt prononcé à l'Académie par M. le Président. Pour se rendre compte de la perte que fait l'Académie et le clergé de la Savoie, il suffit de parcourir les nombreux témoignages de regrets adressés à la famille du défunt et recueillis dans la brochure : *Le Chanoine Bouchage. Souvenir de famille.*

Médaille Metzger. — Cette médaille est attribuée par l'Académie à M. Joseph RÉVIL, docteur ès-sciences de l'Université de Grenoble, pour son important ouvrage sur la *Géologie des Chaînes jurassiennes et subalpines de la Savoie* et aussi pour l'ensemble imposant de ses travaux géologiques.

Concours de poésie de 1914 (fondation Guy). — Voici les conditions du concours :

I. — Le prix biennal de poésie de la fondation Guy sera décerné, en 1914, à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Le prix sera de 400 francs.

II. — Seront considérés comme hors concours les poètes qui auront été deux fois couronnés par l'Académie ; cependant, si elle le juge opportun, l'Académie pourra leur accorder une distinction, qu'elle se réserve de déterminer.

III. — Chaque envoi devra contenir un minimum de cent vers. — Seront toutefois admises aussi, à titre exceptionnel, les pièces détachées qui formeront au total le même nombre de vers.

IV. — Les travaux seront adressés à M. D'ARCOLLIÈRES, *Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*, avant le 1^{er} juillet 1914, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur. — Les pseudonymes ne sont pas admis.

Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit.

V. — D'après le vœu du fondateur, nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie.

Sont également exclus du concours les membres effectifs résidants et non résidants de l'Académie.

VI. — Les manuscrits restent acquis à l'Académie et ne sont pas rendus aux auteurs.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,
D'ARCOLLIÈRES.

Conférence préhistorique du Foyer. — Un des archéologues les plus compétents, M. le Comte O. de COSTA DE BEAUREGARD, a bien voulu prêter son concours à l'Œuvre si intéressante et toujours plus nécessaire de *La Protection de la Jeune Fille*, en donnant au Foyer de Chambéry, le 29 mars, une conférence sur un sujet un peu austère par lui-même : *L'art des hommes de l'époque du Renne des Pyrénées et des Alpes*. L'auditoire nombreux et choisi fut très intéressé par l'exposé, nécessairement technique, mais très passionnant, des conditions d'existence si étranges des hommes préhistoriques.

La conférence était illustrée soit par la reproduction sur l'écran des principaux témoins de l'activité artistique de nos lointains ancêtres, soit par les lucides explications données

par l'éminent conférencier aux visiteurs des vitrines dans lesquelles étaient rangées méthodiquement les pièces documentaires les plus curieuses de l'art préhistorique. Nous avons l'espoir de pouvoir reproduire les parties les plus importantes de cette conférence dans un de nos prochains Numéros.

Le prix de vente d'un livre imprimé à Chambéry en 1485. — On vient de vendre à Paris, à l'Hôtel Drouot, les livres anciens, rares et précieux provenant de la bibliothèque de feu M. Alphonse Willems, membre de l'Académie royale de Belgique, connaisseur réputé dans le monde de la bibliophilie et auteur d'un ouvrage fort estimé : *Les Elzevirs. Histoire et Annales typographiques*. Bruxelles et Paris, 1880, 2 vol. grand in-8°.

Les enchères ont atteint le chiffre total — et respectable — de 317.057 francs.

Parmi les livres adjugés le 7 mai, dernier jour des quatre vacations, se trouvait, sous le n° 381, un petit in-folio gothique de 66 ff. avec fig. gravées sur bois, dont la reliure est de Hardy-Mennil, et la dorure, de Marius Michel ; c'est le *Liure de Baudoyne conte de flandres et de ferrant filz au roy de portingal* ; il finit par ces mots : *imprime a Chambery par anthoine neyret lan de grace mil quatre cens octante et cinq le x^e iour de decembre*.

Neyret a donné de ce roman deux éditions : la première, achevée d'imprimer le 29 novembre 1484, est plus connue, mais aussi rare que la seconde, qui vient de trouver amateur au prix de 6.000 francs.

D'ARCOLLIÈRES.

A travers les Livres et les Revues. — Dans le N° 3 du Bulletin de l'*Associazione oriundi Savoïardi e Nizzardi italiani*, nous lisons une communication curieuse de M. D'ARCOLLIÈRES, sur le combat heureusement soutenu le 18 avril 1793, par le Chevalier Marc-Antoine d'Arcollières, capitaine de frégate dans la place d'Oneille, comté de Nice, contre les attaques de la flotte française, commandée par Duhamel.

— *Le Carnet de la Sabretache*, janvier 1914, publie, avec un beau portrait hors texte du général Songeon, une notice historique due à la plume autorisée de M. COCHON.

ÉLOGE FUNÈBRE

DU

CHANOINE LÉON BOUCHAGE

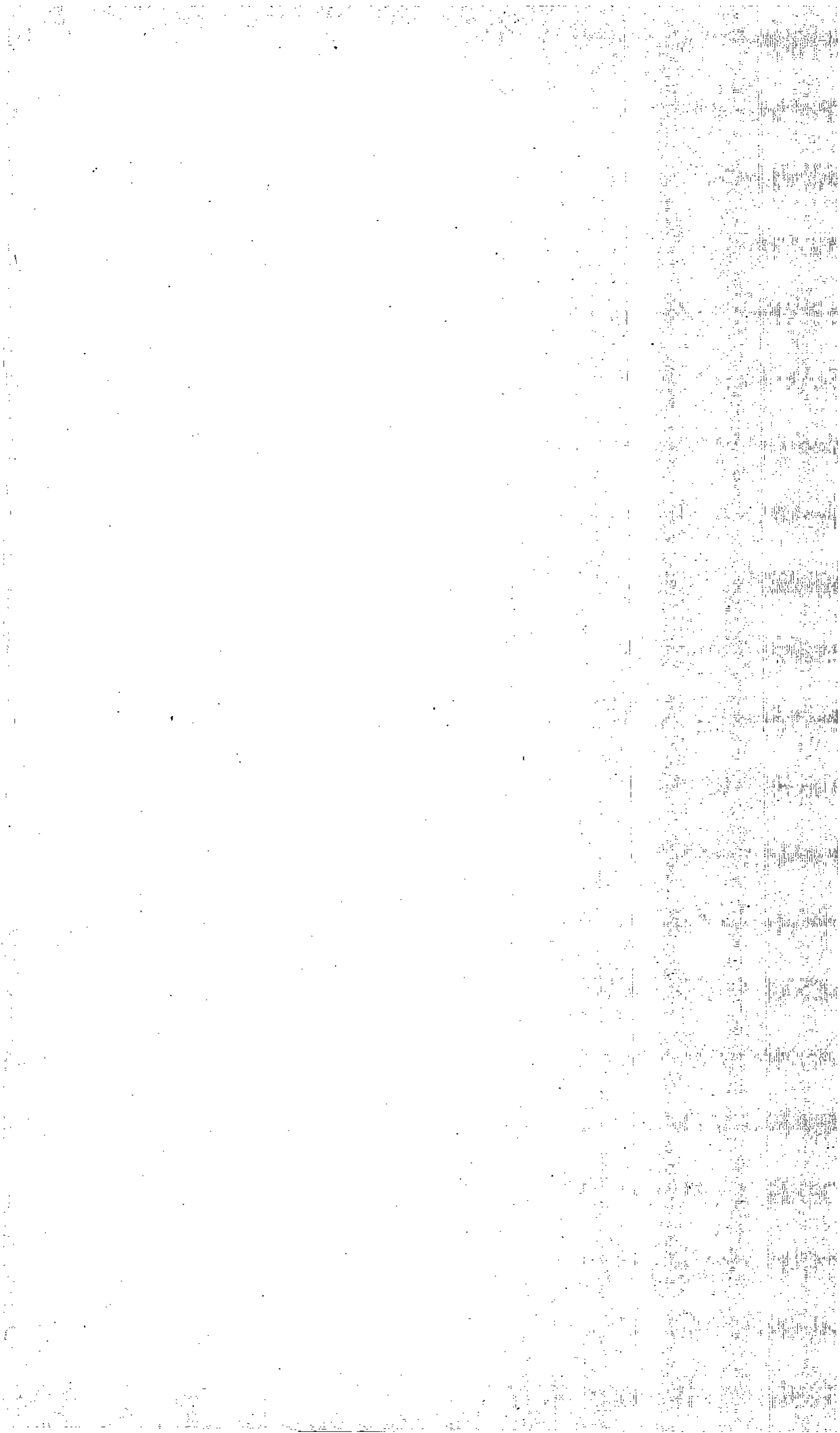
Messieurs,

Depuis notre dernière séance, nous avons eu la douleur de perdre notre regretté confrère, M. le chanoine Bouchage, rappelé à Dieu le 28 janvier, après de longues et cruelles souffrances courageusement supportées.

Léon-Basile Bouchage, né à Albertville le 25 décembre 1844, était apparenté par sa mère au poète tragique Ducis, dont il se plaisait à évoquer le souvenir. Après avoir commencé ses études au collège de La Motte, il les termina au Lycée de Chambéry par des succès dont les palmarès de l'époque gardent la trace et qui lui valurent la médaille d'honneur de la fondation Pillet-Will. A peine bachelier ès-lettres de la Faculté de Grenoble, à la grande surprise des siens qui ignoraient ses dispositions pieuses, il entra au Grand-Séminaire et fut ordonné prêtre en juin 1868. Prédicateur distingué, pasteur à la fois zélé, éclairé et prudent, vicaire aux Marches, puis à Rumilly, il était depuis quatre ans curé de Saint-Cassin lorsque, sur la demande de la Supérieure générale, il fut choisi pour aumônier de la Maison-Mère des Sœurs de Saint-Joseph.

Le jeune curé obéit, abandonnant non sans regret son ministère paroissial pour une vie plus sédentaire mais non moins active ; ses fonctions d'aumônier, son action sur l'externat Saint-Joseph, les œuvres diocésaines dont il fut





chargé mirent en lumière la valeur éducative de son apostolat et la sûreté de ses directions.

Chanoine honoraire de Chambéry en 1894, chanoine titulaire en 1906, décoré de la croix de Léon XIII *Pro Ecclesia et Pontifice*, le 26 octobre 1888, et de la croix des *Benemerenti du Solennel Hommage*, le 19 mars 1900, il avait été élu en 1890 membre effectif résidant de notre Compagnie. Son discours de réception sur la Salle d'asile de Chambéry était un hommage ému rendu aux deux associations dont il était le directeur spirituel : les Sœurs de Saint-Joseph et les Dames de Marie. Rappelant sa parenté avec le poète Ducis, le successeur de Voltaire à l'Académie Française, et avec le chanoine Ducis, de l'Académie de Savoie, et mettant en lumière « le style à la fois classique et élégant » du récipiendaire, M. Louis Pillet, notre Président, lui disait qu'il était en quelque sorte né académicien ; nous pouvons ajouter qu'il l'est resté jusqu'à la fin, si c'est l'être que de joindre au goût de l'étude une attitude un peu surveillée de sa personne, de ses idées et de la façon de les exprimer.

Son œuvre capitale, malheureusement inachevée, est la « Chronique de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, de sa fondation à l'année 1885 ».

Bien qu'il s'agisse d'un ouvrage un peu spécial, intéressant particulièrement les saintes femmes pour lesquelles il a été écrit, et dont, suivant la propre expression de l'auteur, « tous les jours se ressemblent », ces pages ont aussi leur attrait pour les profanes, soit par elles-mêmes, soit par leurs rapports avec les événements contemporains ; quelque profonde que soit la retraite choisie, il n'en est pas qui soit absolument à l'abri des agitations du siècle ; les ruines accumulées par les révolutions n'épargnent personne et il n'est si modeste existence qui n'en subisse l'atteinte.

De Puy-en-Velay, où, à partir de 1650, les Sœurs de Saint-Joseph se consacrent à l'éducation des jeunes filles

et au secours des indigents, nous les suivons jusqu'à la Révolution qui les disperse, sans les abattre ; au moment du Concordat, elles sont prêtes à reprendre leur place dans les salles d'école et au chevet des malades ; mais, comme dans notre pays, il faut le plus souvent se cacher pour faire le bien, la prudence exige qu'on ne prononce pas le mot de « communauté » et, pour quelque temps, les Sœurs de Saint-Joseph deviennent les Sœurs Noires. De Saint-Etienne et de Lyon, elles arrivent en Savoie et d'abord à Aix, où elles sont appelées en 1812 par le cardinal Fesch ; par un heureux retour de fortune, elles y sont soutenues et choyées par Madame Mère, la Reine de Naples, la Princesse Borghèse ; quand, en 1813, Madame de Broc se noie dans la cascade de Grésy, c'est auprès des Sœurs de Saint-Joseph que la reine Hortense vient se consoler de la perte de sa Dame d'honneur.

D'Aix elles gagnent Chambéry, s'installent d'abord rue de la Cathédrale, la rue de la Métropole actuelle, puis rue d'Italie ; en 1821, elles héritent d'une maison à Bellecombette et y établissent leur noviciat ; le marquis Victor Costa les appelle à La Motte ; Mademoiselle Fanchette Perrin d'Avressieux les attire à La Bauche ; le général de Boigne leur confie la maison des pauvres mendiants de Sainte-Hélène ; bientôt elles essaient en Piémont, dans le reste de l'Italie, en Angleterre, aux Indes orientales, etc. ; mais leur historien s'intéresse trop à leurs établissements de Savoie pour les laisser s'envoler avant de nous avoir fait connaître tous les rouages et le fonctionnement de la Maison-Mère de Chambéry.

Profondément dévoué aux saintes âmes au milieu desquelles il passa sa vie, le chanoine Bouchage s'émeut au souvenir des humbles origines de leur Ordre, de leurs tribulations, de leurs vertus profondes et discrètes ; on le sent attaché aux murs mêmes qui les abritent et la description de leur noviciat de Bellecombette nous vaut cette jolie page :

« Un sentiment religieux inspira à une personne pieuse de Chambéry la pensée de donner un meilleur emploi à une maison de campagne qu'elle possédait à moins de 2 kilomètres au sud de la ville, au sein du vallon de Bellecombette, ainsi dénommé à cause de la gracieuseté de ses contours et du charme de ses horizons. La maison était bâtie sur le revers occidental de la colline qui sépare « ce beau petit vallon » de la combe non moins pittoresque des Charmettes. Alors comme aujourd'hui, un bois de châtaigniers et de chênes la couvrait du côté du levant et renfermait des clairières silencieuses où des groupes peuvent se réunir pour prier et pour méditer. Du côté du couchant, quelques chaumières composant un paisible hameau lui servent comme de garde contre les dangers d'un isolement trop complet. Au nord, par où la vallée s'élargit en descendant vers la plaine du lac du Bourget, une source, qui jaillit avec force à quelques centaines de mètres, forme une fontaine abondante et fraîche qui lui donne le tribut de ses eaux. Un chemin réservé, entouré d'une haie vive, protège les abords de l'habitation, et tient à distance les promeneurs qu'attirent en ces lieux l'ombre, le silence et la beauté du site.

« Parmi les plis innombrables qui se cachent dans les collines dont la ville de Chambéry est entourée, tous remarquables par la poésie de leurs lignes, il en est peu qui réunissent à la fois, au même degré, les agréments de la nature, la douceur de la solitude et le voisinage de la cité. »

Le site, nous le connaissons tous, il est charmant, mais tout autre ne le serait-il pas aux yeux du vieux prêtre qui, après avoir gravi la côte un peu dure qui mène au couvent, y trouverait, comme à Bellecombette, l'accueil empressé de ses ouailles, leurs soins attentifs, une ombre propice et l'air déjà plus léger de la montagne voisine ? *Carpe diem*, dit le proverbe latin. Hâtons-nous de saisir au passage le jour qui s'enfuit, car, heureusement, nul de nous ne sait de quoi sera fait le lendemain !

L'histoire religieuse de la Savoie qu'il connaissait bien et dont il avait fait l'objet principal de ses études nous valut d'autres communications intéressantes :

Dans « les Repas funèbres en Savoie », après avoir rappelé les agapes données dans les églises aux premiers temps du Christianisme, il nous citait les sommes si souvent léguées au cours des siècles par des testateurs généreux, pour le repas qui devait suivre leurs funérailles ; ces réunions donnaient lieu à des désordres tels que nos évêques, Mgr de Thiollaz, à Annecy, en 1828, et, après lui, Mgr Billiet, à Chambéry, durent recommander à leur clergé « de n'épargner ni soins ni représentations pour faire cesser l'abus introduit dans plusieurs paroisses de faire, à l'occasion des sépultures, de grands repas qui, non seulement sont très à charge à des personnes affligées, mais encore où la tempérance n'est pas exactement gardée. » Ces remontrances portèrent leurs fruits et si l'usage de ces agapes n'a pas partout disparu, il y est apporté plus de décence et de retenue.

Sa notice sur Claude Chavanne nous raconte la vie accidentée d'un brave paysan de Bassens sous la Révolution ; pendant dix ans Claude Chavanne sert de guide et de garde du corps aux prêtres insermentés rentrés secrètement en Savoie à partir de 1794, recrutant dans toute la région des hommes de bonne volonté pour assurer le même service, remplaçant les prêtres absents dans les fonctions permises aux laïcs, comparaisant 32 fois en justice sans être condamné, et mourant à 79 ans après avoir été adjoint de sa commune et capitaine de la garde nationale.

« L'œuvre écrite de Mgr Turinaz » nous renseigne sur les copieuses publications de l'infatigable Evêque de Nancy et de Toul que notre Académie s'honore de compter parmi ses membres.

« La famine de 1817 » est le récit, tiré du journal de Mgr Rey, plus tard évêque d'Annecy, alors vicaire général du diocèse de Chambéry, du fléau qui ravagea la Savoie à

cette époque ; ne soyons pas surpris si, dans ces tristes jours, nous voyons paraître de nouveau la cornette des Sœurs de Saint-Joseph, chargées de distribuer 600 soupes par jour aux pauvres, et réduites à se faire elles-mêmes inscrire au nombre des indigents.

Nous ne nous occuperons pas davantage des trente et quelques écrits dont se compose encore l'œuvre de M. le chanoine Bouchage, si ce n'est pour constater qu'ils sont tous dominés par une idée religieuse très marquée qui en forme le lien et l'harmonie ; il ne pouvait guère en être autrement avec le caractère sacerdotal de leur auteur et ses traditions de famille ; dans un document qui nous a été communiqué, depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours, nous n'avons pas trouvé moins de sept prêtres chez les Ducis et cinq chez les Bouchage, y compris le chanoine défunt et notre autre confrère, M. l'abbé François Bouchage, auteur lui-même de nombreuses publications pieuses des plus appréciées, si cruellement atteint par la mort de son frère, et à qui nous adressons l'expression attristée de notre profonde sympathie.

Nous n'avons à parler du prêtre que pour rappeler l'affectueuse vénération dont il était entouré et les soins admirables que lui ont prodigués ses chères Sœurs de Saint-Joseph reconnaissantes pendant sa dernière maladie.

D'un abord un peu cérémonieux, excluant la familiarité, mais attirant le respect qu'il vous accordait lui-même, châtié dans son langage comme dans son style, un peu timide par excès de modestie dans les manifestations de sa volonté et s'effaçant volontiers, M. le chanoine Bouchage laisse à notre Compagnie le souvenir du confrère le plus aimable et le plus courtois.

Atteint depuis plus de vingt ans d'une affection des plus tenaces, loin de se laisser abattre, il accomplissait son saint ministère avec une religieuse fidélité et trouvait, comme tant d'autres, dans l'étude les dernières joies d'une vie à

son déclin ; mais le jour vint où la plume lui tomba des mains, où la lecture même lui fut interdite ; c'était l'heure de la souffrance cruelle et déprimante, que les gens bien portants appellent la *bonne souffrance*, qu'on peut accepter avec la fermeté d'un stoïque ou la résignation d'un chrétien, mais qu'on ne peut désirer qu'avec la vertu d'un saint ! Un séjour de quelques mois à l'hôpital Saint-Joseph, à Lyon, ne put rétablir sa santé irrévocablement compromise et il ne revint à Chambéry que pour y mourir.

Sans se départir de son calme et de l'expression choisie de sa pensée, quelques heures avant sa fin, il exprimait encore à l'un d'entre nous ses regrets de ne pouvoir plus prendre part à nos travaux et de laisser inachevé son ouvrage de prédilection.

La mort vient de nous enlever un de nos confrères les plus dévoués, les plus zélés et les plus respectés ; j'espère avoir été, Messieurs, votre fidèle interprète, en apportant à la mémoire de M. le chanoine Bouchage notre juste tribut d'éloges et de regrets.

Baron DU BOURGET.

NAPOLÉON A CHAMBÉRY

EN 1805

LES PRÉPARATIFS DU PASSAGE

La République italienne venait de se transformer en royaume, et Napoléon allait se faire couronner à Milan, quand il passa par Chambéry en avril 1805. Le préfet du Mont-Blanc, M. Poitevin de Maissemy, administrateur laborieux, ex-préfet du département du Pas-de-Calais, fut, dès la fin de janvier, officieusement informé du voyage probable de l'empereur, en même temps qu'on lui annonçait que son traitement allait être augmenté de 8.000 fr. C'était de quoi dorer une grosse pilule, mais la pilule y était, et M. de Maissemy ne l'ignorait pas : les préfets n'auraient pas su dire si la réception du chef de l'Etat était une peine ou un plaisir.

Le premier soin de M. de Maissemy fut de partager ses responsabilités avec les sous-préfets, les maires, les magistrats de sûreté des arrondissements, les juges de paix et les chefs de la gendarmerie. Sa circulaire les invitait à exécuter sévèrement la loi sur les passeports, à faire faire des patrouilles quotidiennes par les gardes nationales des communes, sans préjudice des corps de garde à établir en permanence et de la surveillance à exercer sur les auberges ; il importait, en effet, de permettre aux habitants du département de jouir en paix du bonheur de voir dans leurs vallées le chef auguste de l'Empire, et de s'acquérir ainsi « de nouveaux droits à la bienveillance de ce héros chéri, de ce génie réparateur, qui accumule, sur tous ses actes, l'admiration des siècles. »

M. de Maissemy était à Paris à la date où parut cette cir-

culaire, si bien rédigée dans le style officiel du temps ; il s'y attarda, et eut, à son retour à Chambéry, vers le milieu de mars, le petit désagrément de trouver sur son bureau une lettre signée Duroc, grand-maréchal du Palais, vieille de près d'un mois. Duroc demandait où logeraient l'empereur, l'impératrice et leur suite. Aussi soucieux du bien-être de Leurs Majestés que de sa propre tranquillité, le préfet répondit qu'il regrettait infiniment que la préfecture ne fût pas digne de les recevoir, et le fait est que l'incendie de l'an VII avait cruellement ravagé le château. Tout s'arrangerait, cependant, disait-il, car les habitants de Chambéry « sont excessivement jaloux de prouver dans cette circonstance, au chef auguste de l'Etat, leur dévouement et leur amour ». Les six familles qui habitaient l'ancien hôtel des Marches, dans la rue Croix-d'Or, « la plus belle maison de Chambéry, qui a quinze croisées de face avec trois étages », avaient consenti à l'évacuer pour faire place à Leurs Majestés. Des travaux y furent exécutés, pour y changer les distributions, qui montèrent à 2.393 francs 96 centimes. On y logea l'empereur et l'impératrice, avec le colonel général de la garde, le secrétaire particulier de l'empereur, le premier écuyer de l'impératrice, trois de ses dames, deux femmes de chambre, un maître d'hôtel et deux valets de chambre.

Ce n'était rien, et la suite impériale comprenait encore le grand-maréchal Duroc et ses deux adjoints, le grand-écuyer Caulaincourt, deux dames du palais, deux aides de camp, quatre chambellans, cinq écuyers, deux préfets du palais, l'aumônier ordinaire, le secrétaire des commandements de l'impératrice, le chirurgien ordinaire de l'empereur, trois maîtres d'hôtel, trois huissiers, cinq valets de chambre, sept femmes de l'impératrice. Il y avait encore le service de la bouche, soit dix-huit personnes, le secrétaire des équipages, huit coureurs sous-officiers de la garde, deux piqueurs et cinq courriers. Les valets de pied et domestiques, y compris ceux des membres de la suite, étaient

au nombre de soixante, et enfin l'empereur était accompagné du ministre de l'intérieur Champagny, du maréchal Moncey et du conseiller d'Etat Bigot-Prémeneu. En dehors des personnes placées à l'hôtel des Marches, cela faisait plus de cent quarante individus à caser, et pas d'autres ressources que de les loger chez l'habitant. Le préfet s'y employa de son mieux, et fit examiner les chambres disponibles et les meubles qui s'y trouvaient. Cette étude fut poussée au point qu'on distingua cinq catégories de lits, les très bons, les bons, les médiocres, les mauvais et les pires. Nous ne savons pas comment le délégué du préfet s'y prenait pour les essayer, mais du moins ce trait est-il vraiment caractéristique de la minutie de l'administration impériale.

L'un des rares lits de la première catégorie fut adjugé à Moncey; le préfet du palais Beausset dut se contenter de la deuxième, et le chambellan Mercy d'Argenteau coucha dans un lit de la troisième catégorie, mais la chambre était propre, à en croire la mention rassurante portée à l'état général. Pour le ministre de l'Intérieur, naturellement, on avait trouvé place à la préfecture.

Les préfets d'aujourd'hui n'apprécient peut-être pas les chemins de fer à leur prix, mais M. de Maissemy savait bien, lui, que tout son monde voyageait en voiture, et la liste des équipages qui allaient défiler en cortège à travers son département avait quelque chose d'effrayant : deux berlines à huit chevaux, onze berlines à six chevaux, six chaises, deux gondoles, une calèche, trois guinguettes, une guimbarde, un fourgon et un vélocifère. Il fallait renouveler la cavalerie à chaque poste, et le problème n'était possible qu'en fractionnant la caravane, pour que les mêmes chevaux fournissent deux étapes, l'une à l'avant-garde et la seconde à l'arrière-garde. Encore restait-il, en comptant les courriers et autres gens montés, à pourvoir chacun des neuf relais du département de cent dix-huit chevaux, et qui ne fussent pas des premiers animaux venus. Le service des

postes n'en pouvait guère assurer plus de la moitié, et le directeur général chargea tranquillement le préfet d'en trouver quatre cents dans son département, avec leurs harnais, par voie de réquisition chez les particuliers.

M. de Maissemy s'empessa de protester contre une prétention étrange, insinuait-il, dans un département où les labours se faisaient avec les bœufs, où les transports se faisaient à dos de mulets, et où il était inutile de chercher plus de cinquante chevaux propres au service en question. Il finit par faire mettre à contribution les départements de l'Isère et du Léman, et par faire diminuer le total des chevaux à réquisitionner.

Avant d'avoir terminé cette épineuse affaire, le préfet avait songé à quelque gracieuseté à faire à l'empereur, qui perpétuât le souvenir de son passage à Chambéry. Il pensa d'abord qu'il serait élégant de faire frapper une médaille, et il pria son collègue du Rhône d'entrer en pourparlers avec un artiste de Lyon. Peu après, au retour d'une tournée de révision, M. de Maissemy constata que son secrétaire général avait, en son absence, donné une commande au graveur, à des prix qui firent passer un frisson dans son dos d'administrateur. Il s'empessa de désavouer l'imprudent jeune homme : « le département du Mont-Blanc, écrivait-il au préfet du Rhône, peut prouver son dévouement à l'empereur par d'autres moyens moins dispendieux. »

Parmi ces manifestations peu onéreuses pour le budget départemental, M. de Maissemy rangeait avec complaisance la constitution d'une garde d'honneur, distinguée par sa bonne tenue, disait-il, ainsi que par le nombre de ceux qui la composent et qui sont pris dans tous les arrondissements ; ils étaient soixante hommes, bien montés, et chacun avait dépensé cinq louis au moins pour s'équiper. La garde nationale ne ferait pas non plus mauvaise figure si l'on recevait à temps, de Paris, le drapeau qu'il avait demandé « afin de pouvoir le déployer en cette intéressante occasion ».

Des inscriptions en vers étaient, par ses soins, mises en bonnes places. Peut-être les rimait-il lui-même, car il n'était rien, dit-on, qui dépassât le zèle d'un préfet de l'empire, et c'étaient des alexandrins, justes ou faux :

Grand par son caractère et grand par ses exploits,
Bienfaisant pour les peuples, imposant pour les rois...

et des couplets pour la cantate :

Qu'au Mont-Blanc son âme attentive
Y laisse sa faveur captive,
Lorsque nos cœurs iront s'offrir
Brûlants d'amour et de plaisir.

En prose, il rédigea ses discours, et les soigna. Il ne pouvait pas ne pas rappeler, sobrement, les bienfaits que l'empereur avait répandus sur le département « en y ordonnant des travaux dont l'idée seule, par la hardiesse de leur conception, aurait effrayé les plus grands génies des siècles passés ». Il allait de soi aussi qu'il attirerait l'attention du Gouvernement sur les ravages causés par les inondations, et son exemple, en cela, devait être suivi par d'autres préfets jusqu'à l'époque contemporaine, mais assurerait-il l'impératrice de son respect ou de son dévouement ? Cela le taquina, et, de rature en rature, il finit par exprimer son respectueux dévouement, une formule qui a fait par la suite une belle fortune.

Restait l'organisation du bal, et le préfet ne crut pas pouvoir s'en tirer sans nommer une commission, qu'il divisa en sections, ni plus ni moins que le Conseil d'Etat, et voilà encore un trait bien représentatif des mœurs de l'administration impériale, de son horreur de l'imprévu, de sa méfiance de l'initiative privée. M. de Maissemy chargea la première section de la décoration et de l'illumination intérieures et extérieures ; la seconde, de la buvette, comme on disait alors, et des mesures de sûreté, précaution au moins désagréable à l'adresse des invités ; la troisième, de la musique et des voitures. Bien entendu d'ailleurs qu'il y aurait un comité central, composé de deux membres de

chaque section, qui se réunirait pour délibérer sur le cérémonial, et des assemblées plénières de la commission. Ce dispositif effraya l'un des seize commissaires nommés ; il écrivit au préfet pour se dire infiniment flatté et pour refuser un emploi qui ne pouvait, affirmait-il, que tourner à sa confusion, « étant arrivé à l'âge de quarante ans sans avoir jamais joué, dans aucune fête ou cérémonie publique, qu'un rôle purement passif ».

Cet homme du monde sans prétentions était bien avisé. La tâche des commissaires ne se borna pas à porter l'habit droit français, avec bourse pour les cheveux longs, épée, souliers et boucles, écharpe en rubans verts et blancs attachés au bras droit. Ils durent faire imprimer dix-huit cents billets d'invitation, d'après les listes remises par la mairie, dont six cents pour femmes et douze cents pour hommes ; veiller à ce qu'aucun billet ne fût distribué en blanc ; aménager tant bien que mal, le théâtre où le bal devait se donner ; prévenir les cavaliers d'avoir à indiquer à leurs dames l'attitude à prendre tant à l'arrivée qu'au départ de Leurs Majestés impériales et royales ; éviter surtout que les quadrilles fussent trop serrés et, pour plus de sûreté, tracer sur le parquet l'espace que chacun devrait occuper.

Le *Moniteur* du 1^{er} floréal an XIII apprit à la France que tout s'était bien passé ; M. le préfet n'avait pas perdu ses peines ; « pendant la durée de leur séjour à Chambéry, disait-on, LL. MM. ne s'étaient montrées nulle part, qu'un immense concours ne fût sur leurs pas, et que leurs oreilles ne fussent frappées de cris d'allégresse. »

Gabriel PÉROUSE.

LA BRIGADE DE SAVOIE

PENDANT LA RÉVOLUTION DE 30 JOURS

(1821) (1)

Malgré la victoire des alliés en 1815 et la réaction qui l'avait suivie, la rafale de la Révolution et de l'Empire avait été trop violente pour ne pas laisser de traces ; dans toute l'Europe le parti libéral commence à relever la tête, puissamment aidé par les sociétés secrètes.

Au commencement de 1820, les Espagnols imposent à Ferdinand VII la Constitution de 1812 ; le mouvement s'étend en Portugal et dans le royaume de Naples. En Sardaigne, les libéraux, recrutés en grande partie parmi les anciens serviteurs de l'Empire, croient les circonstances favorables pour obtenir à leur tour la Constitution qui vient d'être proclamée en Espagne ; le prince de Carignan, le futur Charles-Albert, héritier présomptif de la couronne, puisque Victor-Emmanuel I^{er} et son frère le duc de Genevois n'ont pas d'enfants, semble acquis aux idées nouvelles ; il vient à l'âge de 23 ans d'être nommé grand-maitre de l'artillerie ; le ministère est composé d'hommes modérés ; le premier secrétaire de guerre et marine (2), le comte Alexandre de Saluces, quoique n'ayant pas servi dans les armées de Napoléon, a exercé des charges importantes sous l'Empire et est loin de passer pour un réactionnaire.

Les conjurés savent bien que l'Autriche s'opposera à

(1) Extrait d'une Histoire de la Brigade de Savoie en préparation.

(2) En fait le ministre de la guerre et de la marine.

leur entreprise, mais Frimont vient de passer le Pô avec 50.000 hommes pour aller mettre les Napolitains à la raison, et l'armée sarde pourrait le prendre à revers une fois qu'il serait engagé dans les montagnes de la Péninsule ; la guerre aux Autrichiens est dès lors, comme elle le sera pendant près d'un demi-siècle, le but ardemment poursuivi par les partis avancés de l'Italie entière.

Avec les éléments disparates qui avaient servi à reconstituer l'armée sarde : survivants des armées royales des guerres de la Révolution, officiers et soldats des phalanges impériales, officiers revenant du service d'Autriche, d'Angleterre, de Russie, l'amalgame était encore trop récent pour être bien solide.

Dans les premiers jours de 1821, une émeute éclate parmi les étudiants et le sang coule dans les rues de Turin ; 21 étudiants sont blessés, dont deux grièvement ; à la suite d'une perquisition chez des officiers et de la saisie de leurs papiers, trois d'entre eux sont arrêtés (1). A Alexandrie, dont le vieux général de Varax est gouverneur, la garnison donne depuis quelque temps des signes d'agitation ; la ville est occupée par le Régiment de Savoie et les Dragons du Roi ; Gênes-Infanterie garde la citadelle. Dans la nuit du 9 au 10 mars, les Dragons du Roi, après avoir placé des factionnaires devant les logements de leurs officiers supérieurs avec ordre de faire feu s'ils tentaient d'en sortir, se groupent au nombre de 300 derrière un de leurs officiers, le chevalier Louis Baronis, et gagnent par des chemins détournés et en silence la Porte royale qui fait communiquer la citadelle avec la ville ; le poste est sous les ordres du sous-lieutenant Barandier, du Régiment de Savoie, commandé de service ce soir-là en dehors de son tour ; le pont-levis est abattu, la porte s'ouvre, et les Dragons se précipitent au galop dans la citadelle au son des trompettes et aux cris de : Vive la Constitution !

(1) Le M^{is} de Prié, Hector Perron et le Prince de la Cisterna.

Une fois la citadelle aux mains des insurgés, le lieutenant-colonel Ansaldi (1), qui a été suivi de quelques habitants, fait nommer une junte provisoire dont il est proclamé président, et à 6 heures du matin le drapeau tricolore, assuré d'un coup de canon, est arboré sur les remparts.

Cette même nuit, le capitaine de Maugny, de « Savoie », était de garde sur la grande place d'Alexandrie ; la soirée du 9 s'était passée sans incident, lorsque, vers 2 heures du matin, le colonel Régis vint lui demander si le prince de Carignan était arrivé ; le capitaine de Maugny étonné lui ayant répondu qu'il n'en savait rien, le colonel lui apprit que les Dragons du Roi étaient entrés dans la citadelle et que lui-même se rendait à l'instant chez le gouverneur. Le capitaine fit aussitôt mettre sa garde sous les armes et doubler ses postes ; à 6 heures du matin, au moment où tonnait le canon des insurgés, le colonel Régis sortait de chez le général de Varax et annonçait au capitaine de Maugny que le lieutenant-colonel Ansaldi était arrivé de Turin pendant la nuit et avait proclamé la constitution espagnole : « Mais alors, lui dit le capitaine, il ne s'agit rien moins que d'une conspiration militaire ! La noble Brigade de Savoie (2) sera fidèle au Roi ; nous voici donc en lutte armée avec la garnison de la citadelle ; nous garderons la ville pour S. M., mais... je vous prie de faire délivrer des cartouches.... » « Je crois, répondit le colonel, qu'il n'y en a pas, mais cela regarde le gouverneur, et je vais à la caserne faire prendre les armes à la brigade. » A deux

(1) Depuis 1817 le Régiment de Savoie avait pour colonel Michel Régis et pour lieutenant-colonel Ansaldi qui n'étaient Savoyards ni l'un ni l'autre ; « on avait brisé ainsi le privilège de nationalité dont jouissait la brigade » (Journal inédit du Général-comte de Maugny), et les conséquences n'avaient pas tardé à s'en faire sentir.

(2) Quoiqu'on lui donnât généralement ce nom, « Savoie » ne fut réellement constitué en brigade à deux régiments que le 1^{er} janvier 1832.

reprises le chef de poste fit demander des munitions au gouverneur, mais on n'en put tirer d'autres réponses qu' « attendez ! on verra ! » A 9 heures, le poste rentrait à la caserne où le colonel venait d'ordonner une distribution de vin en disant : « Cela vaudra mieux que des cartouches ! » (1).

Le 11 mars, le colonel Régis rassembla ses officiers et leur dit : « Messieurs, je suis très mécontent de vous, on murmure, on chuchotte, on demande des cartouches ; vous n'avez pas confiance dans votre colonel ; je vous donne une heure pour décider si vous voulez que je vous commande encore ; M. le major de la Fléchère me donnera votre réponse. » Le major Piochet de Salins prit alors la parole et insista pour qu'il fût distribué des cartouches « pour donner confiance au soldat, surtout en présence de troupes qui en étaient pourvues. » Devant les protestations de dévouement de plusieurs officiers, le colonel Régis reprit son calme, mais il ne fut plus question de délivrer des munitions : on apprit plus tard que les seules disponibles et qui étaient destinées au tir à la cible avaient été noyées par ordre supérieur.

Les 10, 11 et 12 mars, les troupes fidèles et les insurgés restent en présence, séparés par les fossés de la citadelle ; les Savoyards crient : « Vive le Roi ! » et on leur répond par le cri de : « Vive la Constitution ! »

Des cartouches arrivent enfin du fort de Gavi et la situation devient de plus en plus grave ; le 11, deux divisions (quatre escadrons) de Chevaux-Légers du Roi, sous les ordres du major de Santa-Rosa et du capitaine Lisio, sont venues rejoindre Ansaldi à la citadelle. La junte provisoire déclare que les Dragons du Roi, le Régiment de Gênes, et les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e escadrons de Chevaux-Légers du Roi ont bien mérité de la patrie.

Le général de Varax, réduit à l'impuissance sous le

(1) Journal du Général de Maugny. Archives de Maugny.

canon de la citadelle occupée par des forces supérieures, se décide le 12 à évacuer Alexandrie avec le Régiment de Savoie, colonel en tête, et les officiers de « Gênes » et des « Dragons du Roi », la plupart restés fidèles à l'ordre établi. Aussitôt après le départ du gouverneur, Ansaldi le remplace dans ses fonctions.

Le 13, « Savoie » fait étape à Asti ; à 9 heures du soir, l'adjutant-major apporte au bivouac les drapeaux renvoyés par le colonel Régis, qui vient d'abandonner son commandement et de repartir pour Alexandrie.

Le lendemain, le Régiment se mettait en route pour Ville-neuve-d'Asti, sous les ordres du chevalier de la Fléchère, le major le plus ancien, et le 15 pour Poerino ; il y apprenait en arrivant les événements qui s'étaient passés à Turin : la rébellion du capitaine Ferrero et de quelques compagnies de la Légion légère qui avaient rallié Alexandrie ; le drapeau tricolore arboré sur la citadelle, le meurtre du lieutenant-colonel Desgeneys, envoyé pour en prendre le commandement, la démarche inutile du prince de Carignan pour ramener les insurgés à l'obéissance, l'abdication du Roi, la démission des ministres, la régence du prince en attendant le retour du nouveau souverain Charles-Félix, en ce moment à Modène, enfin la Constitution espagnole imposée au régent. Le chevalier de Villamarina, nommé premier secrétaire de guerre et marine (17 mars), résignait ses fonctions quatre jours après, pour raisons de santé, entre les mains du major de Santa-Rosa.

Au bivouac du Régiment de Savoie, ces nouvelles agitent d'autant plus les esprits qu'on raconte que plusieurs corps ont été licenciés ; les soldats, « surtout ceux du service temporaire, ne demandant pas mieux que de rentrer chez eux, complotent de désertir en masse... Ils veulent, avant de partir, s'emparer de la caisse du régiment et des drapeaux, mais les officiers s'arment de fusils pour défendre ces précieux dépôts » ; les mutins, n'osant pas venir les attaquer, « se mettent en route avec armes et bagages au nombre

d'environ 300 ». Les capitaines de Maigny et Bataillard essaient de les arrêter, mais n'obtiennent d'autre réponse que quelques coups de fusil qui atteignent la porte de l'église devant laquelle ils se trouvent ; le capitaine Carron (Pierre-Marie) se jette sur eux le sabre à la main ; tout fut inutile ! Un colonel énergique aurait pu rétablir la discipline, mais « la faiblesse du commandant provisoire perdit tout ! » Le lendemain, 600 hommes manquaient à l'appel et le régiment se mettait en route pour Turin avec 500 hommes seulement dans le rang (1).

Tandis que Turin, Alexandrie et Gênes tombaient entre les mains des révoltés, le chevalier Costa de Beauregard (2), envoyé par le prince-régent à Modène, en revenait le 18 mars avec les instructions de Charles-Félix ; le prince de Carignan recevait l'ordre de se rendre à Novare et de déposer ses pouvoirs entre les mains du général de la Tour, chargé d'y concentrer les troupes royales ; le Roi considérait comme non avvenu tout ce qui s'était passé depuis l'abdication de son frère.

Dans la nuit du 21 au 22 mars, le prince de Carignan partit de Turin avec deux régiments de cavalerie (Savoie cavalerie et Piémont royal), et arriva à Novare le 23, suivi de près par les Gardes-du-Corps sous le commandement du vénérable général Joseph-Hippolyte de Sonnaz, dont les 75 ans n'avaient pas éteint l'ardeur : « Je viens mourir pour la cause de mon Roi ! » disait-il au général de la Tour, en l'abordant. Le même jour, le régent se démettait de ses fonctions et le général de la Tour prenait celles de lieutenant-général du Roi en Piémont.

Depuis le commencement du mouvement et surtout

(1) Archives de Maigny.

(2) Sylvain Costa, né à Beauregard, en 1783, premier écuyer de Charles-Albert, major général, grand de Cour, troisième fils du général marquis Henri Costa de Beauregard ; mort à Turin en 1834 et remplacé dans sa charge par son neveu, le marquis Léon Costa.

depuis l'abdication de Victor-Emmanuel, les chefs de corps se trouvaient dans une situation très délicate ; jusqu'à l'arrivée des instructions du nouveau souverain, ils n'avaient reçu d'ordres que du ministre de la guerre constitutionnel ; les corps d'officiers, les régiments étaient divisés ; on ne savait à qui obéir ; les Chevaux-Légers de Piémont, en garnison à Chambéry, devaient se rendre à Alexandrie, mais en arrivant à Suse, le major Hippolyte de Sonnaz prit avec le régiment, et en dépit du colonel, la route de Novare ; le Régiment d'Alexandrie, aussi en garnison en Savoie et qui était appelé à Turin, se révolta à la première étape et fit arrêter son colonel par les carabiniers ; le ministre de la guerre le fit d'ailleurs relâcher quelques jours après.

Depuis le 20 mars le régiment de Savoie se trouvait à Turin où, restant neutre, il se contentait d'assurer le bon ordre ; le comte de Santa-Rosa, qui voulait l'empêcher de rallier Novare, lui prescrivit d'aller se reconstituer en Savoie, espérant sans doute qu'à son retour il se joindrait aux troupes constitutionnelles (1) ; le 31 mars, le régiment partait donc pour Chambéry, où le gouverneur général comte d'Andezeno avait maintenu l'ordre avec l'aide du seul bataillon des Chasseurs de Savoie (qui n'avait rien de commun avec le régiment du même nom) ; le 11 avril, il arrivait à Saint-Jeoire, où il était passé en revue par le

(1) Il est assez difficile de se rendre un compte exact de ce qui s'est passé pendant cette période si troublée. Les notes laissées par le major de Salins et le capitaine de Maigny ne sont pas tendres à l'égard du major de la Fléchère qui, en tous les cas, s'entendait assez mal avec le premier, et guère mieux avec le major de Livet, l'autre officier supérieur du régiment. Cependant la conduite du major de la Fléchère reçut l'approbation de ses chefs, puisqu'il fut nommé lieutenant-colonel du Régiment de Savoie, le 11 mai 1821, décoré de l'ordre des S. S. Maurice et Lazare le 25 octobre suivant « pour sa belle conduite pendant les événements de 1821, et avoir conduit le régiment jusqu'à Chambéry », et que le 6 septembre 1823 il obtenait le commandement du Régiment de Piémont.

général marquis d'Oncieu, commandant la division, venu à sa rencontre avec son état-major ; les autorités y avaient fait « les préparatifs nécessaires pour faire déjeuner les officiers et rafraîchir les soldats ». Se remettant ensuite en marche, les Savoyards trouvaient aux portes de Chambéry les Chasseurs de Savoie, sous les ordres du colonel de la Fléchère, frère du major qui commandait provisoirement leur propre régiment, et à 3 heures et demie de l'après-midi entraient en ville aux acclamations de la population ; sur la place Saint-Léger les deux corps se rangèrent en bataille vis-à-vis l'un de l'autre : « Son Excellence le général comte d'Andezeno, gouverneur général du Duché, parcourut deux fois le front des deux lignes, en saluant ces braves militaires qui faisaient retentir l'air du cri mille fois répété de : « Vive le Roi ! » Il leur adressa ensuite une chaude allocution : « Votre parfaite conduite, leur dit-il, dans ces temps critiques et difficiles, est en tout digne des exploits de l'Escadron de Savoie et de sa célèbre bannière » (1).

Le gouverneur, muni des pleins pouvoirs du Roi, avait rappelé les contingents et nommé aux emplois vacants ; aussi, à son retour à Chambéry, le régiment trouva-t-il 1.500 provinciaux déjà réunis sous les ordres de leurs officiers ; « le digne et respectable baron de la Grave qui, déjà en retraite, était venu offrir ses services et son dévouement à la cause royale » (2), venait d'en être nommé colonel. Après avoir complété ses effectifs à 3.800 hommes, « Savoie » repartit pour Turin où il devait rentrer 36 jours après en être parti. Une demi-batterie d'artillerie accompagnait la colonne à la tête de laquelle marchait le général marquis d'Oncieu qui allait se mettre à la disposition du Roi.

Cette route de Chambéry à Turin fut une partie de

(1) *Journal de Savoie*, n° du 13 avril 1821.

(2) *Journal du Général de Maugny*

plaisir. Le général marquis d'Oncieu, « aussi généreux que bon, avait imaginé de faire pourvoir à ses frais à la table des officiers, et, à chaque étape, il faisait servir au milieu du bivouac un repas abondamment pourvu... » En sortant de Modane, le régiment trouva « des huttes toutes prêtes pour la nuit que la population avait préparées par ordre du général. C'étaient de véritables petites maisons faites en feuillage avec beaucoup de soins. Les soldats n'y étaient pas encore installés que déjà on leur distribuait de la viande et du vin, en sus de la nourriture ordinaire. Trois caissons d'artillerie furent ouverts au milieu du camp et les officiers ne furent pas peu surpris de les trouver pleins de jambons, rôtis froids et pâtés de Chambéry à leur disposition » (1).

Quand la colonne arriva à Turin, le lieutenant-général du Roi comte de Revel en passa la revue et dans son ordre du jour du 16 mai « témoigna aux officiers, sous-officiers et soldats sa satisfaction pour leur belle tenue, leur attitude militaire, et la stricte discipline qui leur avait permis, dans les jours désastreux du mois de mars, de prévenir et d'empêcher des désordres dans la capitale où le régiment n'avait cessé de donner l'exemple de la conduite la plus honorable. »

Quelques semaines plus tard, le Roi lui-même adressait la lettre suivante au colonel de la Grave :

« Chevalier de la Grave, pendant les événements du mois de mars dernier, la Brigade de Savoie s'est conduite d'une manière si louable, qu'après lui avoir fait connaître plus d'une fois notre satisfaction, nous éprouvons un véritable plaisir à vous charger directement de lui en renouveler l'assurance. Ces preuves qu'elle nous a données de son dévouement nous ont vivement touché, et lui ont acquis notre estime particulière. Dites aux officiers, aux sous-officiers et aux soldats de ce corps que nous nous rappelle-

(1) Journal du Général de Maigny.

rons toujours la fermeté inébranlable qu'ils ont opposée à tous les efforts de la trahison, et l'ardeur avec laquelle ils sont tous accourus sous leurs glorieuses enseignes lorsque nous les avons appelés. Dites-leur que nous nous plaisons à reconnaître que la Brigade de Savoie, qui s'est constamment trouvée à côté de ses Princes aux jours de danger, a dignement soutenu son antique réputation de fidélité et d'honneur ; dites-leur enfin combien il nous sera agréable, en les revoyant dans notre capitale, de leur marquer de vive voix toute notre bienveillance. En vous assurant, chevalier de la Grave, que vous y avez une part distinguée, nous prions Dieu qu'il vous conserve.....

« Modène, le 10 août 1821.

CHARLES-FÉLIX. »

Pendant l'absence de la Brigade, l'ordre avait été rétabli en Piémont. Le 4 avril, le général de la Tour, qui disposait d'environ 7.000 hommes, s'était avancé jusqu'à Verceil pour reconnaître les deux petites divisions du colonel Régis dont l'effectif atteignait à peine 4.000 hommes, puis était rentré à Novare ; Régis eut l'imprudence de venir l'y attaquer. Dans la nuit du 7 au 8, les troupes constitutionnelles campent sur les bords de l'Agogna, mais le lendemain matin, quand elles s'aperçoivent que l'armée royale est soutenue par un corps de 2.000 Autrichiens envoyé à son secours, elles se débandent après une courte lutte qui coûta une trentaine de morts aux deux partis et environ 250 prisonniers aux insurgés. Le général de la Tour marcha alors sur Turin ; 12.000 Autrichiens allaient occuper pendant deux ans la province d'Alexandrie et le Novarais.

Laissant à la tête du gouvernement le comte de Revel, Charles-Félix prolongea son séjour à Modène jusqu'au 1^{er} octobre 1821 ; après avoir passé deux semaines à Alexandrie, il faisait son entrée à Turin le 17, accueilli à la porte du palais de Chablais par un poste de cent grenadiers du régiment de Savoie.

La plupart des chefs du mouvement échappèrent par la fuite au jugement des tribunaux militaires ; les uns allèrent servir la cause des libéraux espagnols, comme Ansaldi qui combattit dans le rang comme simple soldat de cavalerie ; d'autres prirent part à la guerre d'indépendance de la Grèce, comme Santa-Rosa qui se fit tuer les armes à la main dans l'île de Sphactérie ; deux officiers, un lieutenant des carabiniers royaux et un capitaine du régiment de Gênes, furent condamnés à mort et exécutés ; un grand nombre d'officiers furent destitués, et les moins compromis mis à la retraite.

Au régiment de Savoie, sept officiers, dont Régis, Ansaldi, Barandier, furent rayés des cadres le 12 avril 1821, « par ordre de S. Exc. le gouverneur général de la Savoie muni des pleins pouvoirs de S. A. R. le Duc de Genevois » (Charles-Félix). Par contre, par billet royal du 3 avril 1822, le Roi, « pour donner au régiment un témoignage non équivoque de sa satisfaction », décida que l'année entière que les contingents provinciaux venaient de passer sous les drapeaux leur serait comptée triple.

Baron DU BOURGET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

Le Nummulitique des Alpes

d'après un travail récent (1)

Parmi les Mémoires géologiques parus récemment, l'un des plus remarquables est sans contredit la thèse inaugurale de M. Jean Boussac, professeur de géologie à l'École des sciences de l'Institut catholique de Paris, intitulée : « Etudes stratigraphiques sur le Nummulitique alpin ». Cette monographie, qui a été couronnée en 1912 par la Société géologique de France, a droit à tous nos éloges. Elle répond bien au programme que s'est tracé l'auteur « qui a été de réunir assez d'observations pour donner une solution satisfaisante et solidement assise aux problèmes essentiels que posait la stratigraphie du Nummulitique alpin, et — de nombreux travaux étant en cours dans toutes les parties des Alpes — de donner aux géologues une base précise pour leurs études de détail. »

En débutant, l'auteur expose longuement les méthodes qui lui ont servi de point de départ. « Les assises, écrit-il, doivent être groupées en *zones paléontologiques* qui, seules, permettront d'établir des synchronismes avec les régions voisines ». Prenant pour base la succession de ces zones dans le bassin de Paris, il adopte la série suivante, en allant de la zone la plus ancienne à la plus récente : 1° *Lutétien* (calcaire grossier) ; 2° *Auversien* (sables moyens calcaires de Ducy et zone de Morphontaine) ; 3° *Bartonien* (calcaire de Saint-Ouen, sables de Montagny et sables de Cresne) ; 4° *Ludien*, 5° *Lattorfien* ou *Oligocène inférieur*. — Notons ici que le Bartonien et le Ludien sont souvent réunis en un seul étage qui est le *Priabonien*.

Cette succession établie, notre confrère fait remarquer que, pour les problèmes ayant trait au Nummulitique des Alpes, la Tectonique fournit le cadre naturel où se distribuent les faits d'ordre stratigraphique. — Le premier chapitre de l'ouvrage est consacré à l'exposition des grandes lignes de cette tectonique, dont le résumé nous entraînerait trop loin.

(1) JEAN BOUSSAC : *Etudes stratigraphiques sur le Nummulitique alpin* (Thèse de doctorat). Imprimerie Nationale, Paris, 1912.

Il étudie successivement la bordure orientale du massif du Mercantour (Alpes-Maritimes) (II) ; les territoires qui s'étendent entre ce massif au Nord et celui des Maures et de l'Estérel au Sud-Est, territoires qui constituent une vaste région synclinale (III) ; la région comprise entre les bordures nord et ouest du Mercantour, les bordures sud et ouest du Pelvoux, ainsi que les affleurements autochtones intermédiaires (IV) ; les gisements nummulitiques situés entre Castellane et Tortone, ceux de Faucons et de Gisors, dans le Gapençais, découverts par M. Haug, ainsi que ceux de Céuse et du Dévoluy étudiés par M. Pierre Lory (V) ; les zones internes des Alpes françaises (VI), c'est-à-dire la zone des Aiguilles d'Arves et du Briançonnais, ainsi que les affleurements désignés par M. P. Termier sous le nom de 4^{me} écaille (Eychauda-Serre-Chevalier). — Dans ces derniers massifs, qui nous intéressent plus particulièrement, le Nummulitique se fait remarquer par l'épaisseur énorme des assises, l'uniformité des facies, la rareté des fossiles et les complications tectoniques.

Ces massifs, déjà connus par les savants travaux de MM. Haug, Kilian et Termier, ont permis à M. Boussac de formuler les conclusions suivantes : 1° Le groupe inférieur des nappes de l'Ubaye et de l'Embrunais se distingue par le fait que la sédimentation paraît avoir été continue, depuis au moins le Crétacé supérieur jusqu'à l'Oligocène inférieur ; 2° une nappe plus élevée (Gerhier, Gias du Chamois, Mourre-Haut, Séolanes, Coste-Loupet) se fait remarquer par la disparition du facies compréhensif du Flysch calcaire ; 3° une zone plus interne (Saint-Paul, Col de Vars, Saint-Clément) montre à nouveau les facies compréhensifs.

Quant à la quatrième écaille (Eychauda-Serre-Chevallier) ne pourrait-elle être considérée, se demande M. Boussac, comme l'équivalent des nappes de la Dent-Blanche (Suisse) où se retrouvent les mêmes types pétrographiques ?

Avec le chapitre VII consacré au Nummulitique des chaînes subalpines de Savoie, étudié par MM. H. Douxami et J. Révil, et à celui des hautes chaînes calcaires moins connu, nous arrivons à des territoires qui ont pour nous un intérêt spécial. Ils forment un ensemble qui s'étend au Nord de la dépression de Chambéry par le massif des Bauges, pour se continuer au-delà du lac d'Annecy et du seuil de Faverges jusqu'au Rhône.

L'*Auversien*, là où il existe, est peu développé ; il consiste en conglomérats et calcaires atteignant rarement, mais ne dépassant jamais 30 à 40 mètres.

Le *Priabonien*, presque partout présent, est bien représenté. Lorsque l'Auversien manque, la partie inférieure marneuse est remplacée par un facies détritique; ce sont alors des calcaires et des grès qui en forment la base.

Le *Lattorfien* est généralement formé de grès sans fossiles, sauf sur le plateau des Déserts, près de Chambéry (1), où se développe une zone stratigraphique plus externe, dans laquelle l'Oligocène est *transgressif* et existe seul. Cette zone se continue par les environs d'Annecy, de Bonneville et de Cluses.

Le chapitre VIII est consacré aux nappes helvétiques, qui se développent entre le Rhône et le lac de Thoune. La distinction de ces différentes nappes et de leur ordre relatif, due à M. Lugeon, a seule permis une étude des changements de facies, auparavant impossible.

Le Nummulitique dit « autochtone de la Suisse », étudié dans le chapitre IX, a fourni d'importantes données, modifiant les interprétations admises. Il faut distinguer, nous dit l'auteur, deux séries de couches: une série *normale*, seule autochtone, et une série *renversée*; ces deux séries ont un noyau synclinal commun.

Avec le chapitre X, nous arrivons à l'étude des facies du Nummulitique qui, avant la production des nappes de recouvrement, succédait, au Sud, à celui dont nous avons parlé dans le chapitre précédent. Ce Nummulitique a été *charrié*, au Nord de l'autochtone, dans les plis qui forment la nappe des Diablerets, la nappe de Murtschetork et la nappe du Wildhorn.

Viennent ensuite (XI) la description du Nummulitique des Préalpes et des Grisons, l'étude (XII) de la zone de Flysch qui, depuis le Rhin jusqu'à Vienne, sépare le plateau mollassique des Alpes calcaires du Nord, et enfin l'ouvrage se termine (XIII) avec le Nummulitique des nappes austro-alpines étudiées dans trois régions: 1° environs de Reichenhall; 2° environs de Reit im Winkel et de Kossen; 3° environs de Guttaring en Corinthe.

Comme conclusions, l'auteur esquisse (XIV) l'histoire du géosynclinal alpin pendant les temps nummulitiques. Au début de la période, nous dit-il, la mer était confinée dans la zone des séries compréhensives, s'allongeant sur l'emplacement de la zone des Schistes lustrés et de celle des Aiguilles d'Arves, de la Méditerranée à l'Autriche. — Avec le Lutétien supérieur, le géosynclinal s'élargit en s'annexant l'Helvétique de la Suisse orientale et la zone bavaroise de Flysch. Pendant l'Auversien, sa position

(1) Voir, sur ce massif, la monographie de MM. DOUXAMI et RÉVIL.

change peu, mais la mer s'insinue dans les dépressions donnant naissance aux golfes de Puget-Théniers, du Lauzet et des Bauges.

Ensuite se produit une *transgression* importante, celle du Priabonien : les massifs hercyniens sont atteints ; ceux du Mont-Blanc et de l'Aar arrivent à être recouverts par les eaux.

Lorsque les eaux du Lattorfien (Oligocène inférieur) envahissent l'Europe occidentale, l'axe du géosynclinal alpin se soulève et la mer est rejetée dans deux sillons latéraux peu profonds. L'histoire du géosynclinal est finie, les grands charriages se déclanchent et les Alpes se forment.

Ce résumé sommaire d'un volume de plus de 600 pages —, qu'accompagnent de nombreuses et belles cartes, et où fourmillent les conclusions judicieuses —, nous semble suffire pour montrer l'importance de cette remarquable monographie que consulteront avec fruit tous ceux qu'intéresse la géologie de nos chaînes alpines.

Saint-Sulpice (Chaloup), 23 mai 1914.

Joseph RÉVIL.

Les Torrents de la Savoie, par P. MOUGIN, Inspecteur des Eaux et Forêts. — Grenoble, Imprimerie générale, 1914

La Pluviosité de la France du Sud-Est, par M. E. BENEVENT (Bulletin de la Société de statistique du département de l'Isère, 4^e sér., t. XII).

L'ouvrage de M. Mougin sur *les Torrents de la Savoie*, qui obtenait au concours de 1910 le premier prix de la fondation Caffé, vient d'être publié. Il forme un gros volume de 1.250 pages, outre de nombreuses photographies hors texte et une série de plans topographiques. Nous n'avons pas à faire l'éloge de ce travail après la distinction dont il a été l'objet de la part de l'Académie de Savoie. D'ailleurs le rapport sur le concours a été inséré tout entier dans cette revue et il avait pour auteur notre distingué confrère M. Cochon, mieux placé que tout autre pour juger d'un ouvrage qui touchait à l'Administration des Eaux et Forêts. Rappelons cependant qu'à l'occasion des torrents de la Savoie, l'auteur a abordé des sujets variés qui ne sont pas seulement du domaine des forestiers et des spécialistes, mais qui peuvent s'adresser à toutes les personnes qui, à titres divers, s'intéressent à la Savoie. En effet, toute la première partie de l'ouvrage est consacrée à des renseignements généraux sur la Savoie, et des chapitres spéciaux ont pour objet : la nature géologique du sol, le climat, l'histoire des forêts et du déboisement, l'histoire de la législation.

Les questions forestières sont à l'ordre du jour. Le déboisement et même la simple exploitation des bois ne manquent pas de soulever de vives discussions dans un public qui ne se rend pas toujours compte des intérêts multiples qui entrent en jeu. Les plus ardents défenseurs des forêts trouveront satisfaction dans l'ouvrage de M. Mougin. Cependant nous sera-t-il permis d'exprimer un regret, celui de voir un peu trop confondue avec les actes de vandalisme qui, à toutes les époques de l'Histoire, ont désolé notre pays, l'œuvre des moines qui les premiers défrichèrent le sol et furent ainsi les pionniers de la civilisation. Est-il bien certain que ces moines, en supprimant les forêts, furent guidés non seulement par l'esprit de lucre, mais encore par le zèle excessif de détruire « ces retraites mystérieuses où s'étaient réfugiés les derniers vestiges du paganisme » ? M. Cochon, dans son rapport, citait, à propos, l'ouvrage de Montalembert sur « Les Moines d'Occident », et il rappelait cette parole de saint Bernard : « *plus invenies in sylvis quam in libris* ». Nous regrettons aussi de ne pas retrouver dans la bibliographie l'indication de certains ouvrages d'auteurs savoyards également cités par M. Cochon, notamment l'*Essai sur l'amélioration de l'Agriculture* par le Marquis Costa, paru en 1774.

M. Mougin a réuni, au prix de laborieuses recherches, de nombreux documents sur le déboisement et les variations du climat en Savoie, au cours des siècles passés ; mais ces documents demeurent, malgré tout, incomplets. Sont-ils suffisants pour établir l'existence de relations entre la forêt d'une part, le climat d'autre part, et encore les différents régimes politiques qui se sont succédé en Savoie ? Il nous suffit d'avoir à admirer des résultats actuels et tangibles pour rendre hommage à l'Administration française des Eaux et Forêts. Mais ce sont là des critiques de détail. Elles ne feront que mieux ressortir la multiplicité des questions qui peuvent s'agiter autour des *Torrents de la Savoie*.

Cet ouvrage sera le bienvenu auprès de toutes les personnes qui s'intéressent aux choses de la Savoie, depuis l'agriculteur et l'industriel jusqu'à l'historien et au simple touriste ; elles y trouveront de précieux renseignements et beaucoup de documents inédits.

— Aux questions forestières se rattachent les questions de climat. M. Mougin n'a pas manqué d'envisager celles-ci en se plaçant à un point de vue particulier. C'est à un point de vue plus général que M. Benevent a étudié la *pluviosité* dans la France du Sud-Est. Le territoire sur lequel a porté ses recher-

ches s'étend entre le Rhône et la frontière des Alpes depuis Genève jusqu'à la Méditerranée. Il comprend donc les deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Il a envisagé une période de trente ans (1881 à 1910), d'après les données fournies par les stations pluviométriques du Sud-Est. Ces stations sont au nombre de 320 environ, mais elles sont réparties d'une façon inégale, et quelques-unes n'ont fonctionné que très irrégulièrement. Aussi M. Bénévent n'en a-t-il retenu que 172 comme pouvant lui fournir des garanties suffisantes, dont 21 dans la Haute Savoie, 22 dans la Savoie.

Un premier tableau donne, pour chacune de ces 172 stations, la moyenne d'eau tombée par mois et par an au cours de la période envisagée. Ces moyennes ont servi à établir des cartes rendant sensible la répartition géographique des quantités mensuelles et annuelles. Il suffit de jeter les yeux sur la carte annuelle pour constater une grande différence entre le Nord et le Sud : le Nord très humide, le Sud beaucoup plus sec. Ces deux régions sont séparées par la vallée de la Drôme, le col de la Croix-Haute, la Haute Durance et le col du Lautaret. Semblable contraste existe entre les régions déprimées, c'est-à-dire les plaines, et les massifs alpestres. D'une façon générale, la pluie augmente avec l'altitude et elle va en diminuant graduellement du Nord au Sud ; Annecy reçoit 1.294 mm d'eau, Chambéry 1.180 mm., Grenoble 1.161 mm. Mais il y a de remarquables anomalies. La région genevoise est relativement sèche (Genève 882 mm., Annemasse 821 mm.). La Tarentaise et la Maurienne présentent aussi un climat à part. A Moûtiers, il ne tombe que 761 mm. par an, et Modane paraît être le point de la Savoie qui reçoit le moins de pluie, 639 mm.

L'auteur a encore établi les *Coefficients pluviométriques relatifs* pour chaque mois, avec des tableaux, des cartes et des graphiques. Relevons seulement cette constatation : c'est que dans la plus grande partie de la Savoie, en y comprenant cette fois le Genevois, mais en excluant encore la Maurienne et la Tarentaise, le maximum de pluie se produit en été, l'hiver étant la saison la plus sèche. Nous ne pouvons entrer ici dans plus de détails sur cette savante étude et nous n'avons rien dit des explications très rationnelles que l'auteur fournit sur les phénomènes observés. Les quelques conclusions que nous avons extraites, relatives à la Savoie, suffisent à mettre en évidence l'intérêt qui s'attache à cet ouvrage d'un caractère tout nouveau, du moins en ce qui touche notre région.

M. D.

II. — BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

Histoire générale. — Deux Histoires de Savoie paraissent presque en même temps ; ce sont des œuvres de vulgarisation signées par des écrivains savoyards déjà connus par d'importants travaux de critique d'art ou d'histoire.

LOUIS DIMIER. — *Histoire de Savoie*, in-8, 400 pages avec 8 planches et une carte. Paris, Librairie nationale ; Chambéry, Librairie Perrin et Dardel. — Résumé trop succinct, mais clair et impartial, du rôle des princes de la Maison de Savoie dans les conflits nombreux de la politique européenne auxquels ils furent mêlés. Cette partie est précédée d'une rapide étude sur la Savoie ancienne qui n'est pas du tout au point. Dans le corps de l'ouvrage, on trouve trop peu de renseignements sur les institutions publiques ou privées et sur les personnages qui ont illustré la Savoie ; évidemment, l'auteur était maître du plan de son ouvrage. M. Dimier a, par contre, donné une idée exacte de la Savoie depuis la Révolution jusqu'à l'Annexion. On sait combien l'histoire de cette période importante a été faussée par les déclamations des intéressés et de leurs émules : l'auteur insiste, avec raison, sur l'opposition incontestable de la majorité des Savoyards contre l'invasion et l'annexion forcée de 1792 et contre la tyrannie jacobine partout instaurée en Savoie. Les conclusions de l'auteur sont chaque jour confirmées par les publications documentaires sur la Révolution.

CH. DUFAYARD. — *Histoire de Savoie*, in-8, 328 pages (avec 16 planches de gravures fort bien choisies). Paris, Boivin ; Chambéry, Librairie Dardel. — Historien de profession, auteur de travaux justement estimés sur Lesdiguières et sur Claude de Seyssel, M. Dufayard retrace, en historien averti, les diverses périodes de l'histoire de notre pays : le tableau précis, vivant, est composé de détails caractéristiques sur les princes de Savoie, sur les institutions publiques et sur la vie intellectuelle du peuple de Savoie. Jusqu'aux abords de la Révolution, ce résumé est, en général, exact et impartial : notons cependant que l'auteur, confondant sans doute la féodalité ancienne avec la féodalité financière actuelle, n'a pas saisi le jeu des institutions économiques de l'ancien régime qui imposaient à tous les intéressés des droits et des devoirs réciproques, trop compliqués sans doute, mais n'ayant, en principe, rien d'injuste ou même d'exorbitant ; comment se fait-il aussi que l'auteur soit encore hanté, comme Michelet, par la terreur superstitieuse du Jésuite ?

La dernière partie de l'ouvrage, pour laquelle l'auteur a dû probablement utiliser hâtivement d'anciennes compilations, n'est plus de l'histoire ; c'est une apologie presque naïve de la Révolution, basée sur les déclamations des tristes personnages qui y prirent une part active. La Révolution, ce fut presque une idylle : ah ! non ! Les faits sont là : « la triste comédie de 1792 », comme parlait de Maistre, qui en savait bien quelque chose ; les violences, les délations, le vandalisme le plus idiot, les convoitises les plus basses, la tyrannie la plus brutale sont attestés par les documents et par les faits. Si l'auteur avait pu étudier lui-même cette période, il aurait certainement modifié complètement son exposé et donné à son ouvrage une valeur historique plus sereine et plus complète.

Histoire ancienne. — Abbé BESSON. *Monasterium Acaunense*, grand in-8, 210 p. Fribourg, Fragnière, 1913. — Etude critique serrée et lumineuse des textes relatifs au martyr de la légion thébaine, et des documents concernant soit la date de fondation de l'abbaye, soit la biographie des personnages les plus illustres qui y vécurent ou y furent ensevelis. Dégageant la question fondamentale des problèmes secondaires, le savant professeur établit avec une ferme clarté l'historicité du martyr de saint Maurice et de ses compagnons attesté par les antiques traditions, tout en laissant entrevoir les difficultés qui subsistent pour la solution des points secondaires. Le deuxième chapitre, sur le Valais du IV^e au VI^e siècles, précise et condense tous les renseignements fournis par les sources historiques sur le Valais et sur les premiers évêques. Le terrain déblayé par ces études préliminaires, l'auteur étudie la fondation de l'abbaye dont il arrive, après une minutieuse discussion des textes, à fixer la date à l'an 515 et l'inauguration solennelle au mardi 22 septembre 515. L'ouvrage se termine par une enquête non moins érudite sur les chroniques des personnages qui ont illustré saint Maurice au VI^e siècle et par des documents liturgiques ou historiques du plus haut intérêt. C'est un monument de critique historique digne des anciens Bénédictins.

— Le problème des origines de la Maison de Savoie sollicite toujours l'attention des historiens italiens qui tendent à se rapprocher des opinions émises en France par MM. de Manteyer et Renaux.

M. BOLLEA, dans le *Giornale araldico-storico-genealogico*, tome I^{er}, se prononce pour l'origine saxonne provençale. L'auteur dresse avec un appareil critique séduisant la généalogie des diverses branches de la souche primitive jusqu'aux rois

actuels d'Italie. Travail sérieux et fort ingénieux, qui ne supprime pas le défaut de documents précis et probants.

M. BAUDI DE VESME, dans le *Bollettino storico-bibliografico-subalpino*, anno XVIII^e, n^o 1, p 131-164, discute avec compétence et courtoisie la thèse de M. de Manteyer, en rendant hommage aux travaux de l'historien français. Cette discussion apporte vraiment des lumières nouvelles sur l'identification de quelques personnages historiques ; aussi ce travail sérieux doit être noté par nos érudits savoyards, qui auraient à traiter de ces questions si obscures.

Moyen-âge. — Le tome VIII des *Documents* de l'Académie de Savoie, qui paraîtra prochainement, publie de M. Louis RITZ *Le Nécrologe de l'Abbaye de Talloires*, d'après le manuscrit inédit conservé au Musée Britannique. Publication intégrale de ce précieux document commencé au XI^e siècle dans le prieuré bénédictin de Talloires, qui dépendait de l'Abbaye de Savigny. Une introduction fait connaître la valeur critique de l'Obituaire et son importance pour l'histoire de la vie monastique aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles ; des notes érudites, très précises, permettent d'identifier, autant que cela est possible, les personnages et les lieux cités.

— *Ambassades florentines et vénitiennes à Thonon (1429-1432)*, par le Comte A. DE GERBAIX DE SONNAZ. Amédée VIII, pendant ses fréquents séjours à Thonon, y reçut les envoyés de Florence et de Venise, chargés d'obtenir du prince sa coopération à une ligue offensive contre le puissant et turbulent duc de Milan. Celui-ci, de son côté, ne manqua pas d'envoyer des émissaires auprès de son beau-père, Amédée VIII. En somme, le Duc de Savoie s'efforça vainement de servir d'arbitre entre les belligérants. C'est une nouvelle et intéressante contribution à l'histoire politique des princes de Savoie : elle est publiée dans les *Mémoires de l'Académie Chablaisienne*, tome XXIII. Quant à faire de Thonon, à cette époque, comme le voudrait l'auteur, la capitale du duché de Savoie, c'est un peu difficile à admettre.

Histoire moderne. — *Charles de Lucinge et la révolte en Bresse en 1557*, par M. P. SAINT-OLIVE. Ce travail, publié dans le *Bulletin de statistique* de l'Isère, 4^e série, tome XII, contient quelques détails sur les diverses phases du soulèvement qui se produisit au XVI^e siècle contre l'autorité du roi de France, en faveur de la Savoie. La partie la plus neuve concerne la famille et la personne tristement célèbre de Charles de Lucinge.

— *Un humaniste toulousain. Jehan de Boysson (1505-1559)*, par R. DE BOYSSON. In-8, 244 p. Paris, Picard, 1913. — Histoire

confuse mais très curieuse de ce magistrat lettré et des mœurs légères de son temps. Jehan de Boysson fut, de 1536 à 1542, conseiller du Parlement français de Chambéry; il est désigné en Savoie sous le nom de : *Jean Boissonné, prêtre*. L'auteur n'ajoute rien aux renseignements publiés par M. Mugnier sur le séjour de ce parlementaire en Savoie.

— Dans le *Bollettino storico-bibliografico*, 18^e année, n^o 1, M. A. PASCAL publie des documents inédits qui éclairent les rapports engagés entre les autorités publiques et les Vaudois du Piémont, de 1535 à 1539, pendant l'occupation française. L'auteur avait déjà publié en 1912 une histoire intérieure du Vaudois Piémontais.

— Le tome II de la V^e série des Mémoires de l'Académie de Savoie, prêt à paraître, contient l'ouvrage très suggestif de M. G. PÉROUSE, archiviste de la Savoie, intitulé : *Etude sur les usages et le droit privé en Savoie au milieu du XVI^e siècle*, qui a obtenu en 1909 le prix de 1.500 francs de la fondation Caffé. C'est un tableau très vivant de la vie familiale et sociale du peuple savoyard, surtout à Chambéry et dans les campagnes environnantes. L'auteur nous renseigne en particulier sur les contrats de mariage et d'apprentissage, sur la condition des enfants illégitimes, sur les expédients juridiques en usage pour échapper aux pénalités prévues par les lois civiles et ecclésiastiques contre le prêt à intérêt. Un index complet et précis des termes juridiques employés au XVI^e siècle termine cette solide et curieuse étude de la Savoie au XVI^e siècle.

— A l'occasion d'un article de la *Revue Savoisiennne* sur le baron de Brandis, M. D'ARCOLLIÈRES complète et rectifie certains détails de cette notice et nous fait mieux connaître l'étrange et besogneux Jacques de Montmayeur, prétendu prince de Brandis. Cf. *Revue Savoisiennne*, 4^e trim., 1913, p. 307 309.

— Le 9^e vol. des *Lettres de S. François de Sales* vient de paraître; il comprend la correspondance du Saint d'août 1619 à la fin de 1620. Outre l'attrait littéraire et religieux qui émane de tous les écrits du grand Evêque de Genève, ce volume offre un intérêt historique tout particulier par suite du long séjour de S. François de Sales à Paris et de ses rapports avec Port-Royal ou avec les plus illustres personnages du temps. On retrouvera dans cette nouvelle série de Lettres, comme dans les anciennes, les directions aimables et fermes données aux âmes pieuses par le Fondateur de la Visitation. Les éditeurs le disent avec raison, tous les lecteurs y trouveront profit : « qu'ils y cherchent l'homme de génie, le noble caractère, l'écrivain, le théologien ou

l'ascète, qu'ils s'attachent même à l'étude de l'histoire, à chaque page, ils entendront le Saint et une parole de vie tombera dans leur âme. »

— Chanoine LAVANCHY. *La Sainte-Maison de Thonon et le prieuré de Saint-Jeoire, près Chambéry*. Après avoir étudié dans un travail consciencieux, édité par l'Académie Salésienne, l'histoire fort complexe des œuvres diverses groupées sous le nom de Sainte-Maison de Thonon, dans ce travail, qui est contenu dans le 8^e vol. des *Documents de l'Académie de Savoie*, l'auteur nous fait connaître les vicissitudes du prieuré augustin de Saint-Jeoire, près Chambéry, depuis son union à la Sainte-Maison en 1601 jusqu'en 1675, d'après les procès-verbaux des délibérations du Conseil de cette curieuse institution.

— Les origines de l'Académie Florimontane, en dehors du fait de sa fondation et du rôle des principaux fondateurs, sont entourées de beaucoup d'obscurités. Dans la *Revue Savoisiennne*, 3^e et 4^e trim. 1913, M. LETONNELIER entreprend d'élucider cet intéressant problème de notre histoire littéraire. Une étude méthodique et précise de tous les textes anciens, en particulier du règlement de l'Académie reproduit par Charles-Auguste de Sales, permet à l'érudit archiviste de la Haute-Savoie de projeter une lumière nouvelle sur le fonctionnement initial de cette ancienne institution littéraire qui fut presque la doyenne des Académies fondées en France.

Dans la même Revue, 3^e trim. 1913, M. Letonnelier identifie un nom de lieu : *Rupes alba*, cité dans l'acte de fondation du prieuré de Chamonix en 1091. Grâce à un document juridique du xviii^e siècle, l'auteur fixe l'emplacement de cette Roche près du confluent de l'Arve et de la Diosaz.

— TERESA DE GAUDENZI. *Torino e la Corte Sabauda al tempo di Maria Cristina di Francia*, dans le *Bollettino storico-subalpino*, 18^e année, n^o 1. Comme l'indique le titre, il n'est point question dans ce très intéressant travail du rôle politique de Marie-Christine ; l'auteur veut nous peindre la Cour de Turin au milieu du xvii^e siècle. C'est un tableau très vivant et très attachant, quoique sérieusement documenté, de la vie privée, intellectuelle et morale de la princesse, de son influence très efficace sur les mœurs et sur la mode dans la haute société de la capitale. Quelle richesse de détails curieux et nouveaux on pourra cueillir, par exemple, dans le chapitre consacré à la Mode à Turin en 1619.

— Dans le *Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère*, tome XII, M. G. VELLEIN raconte avec des détails très circonstanciés l'*Invasion et dévastation de la vallée de Château-Dauphin*

par les Piémontais en 1690. Ce fut un des épisodes les plus féroces des luttes trop fréquentes entre la France, le Dauphiné et la Savoie. On sait que ces sauvages dévastations de la vallée de Mont-Dauphin furent des représailles des cruels procédés employés peu de temps avant, dans les Etats de Savoie, par les farouches soldats de Catinat. L'érudit avocat, auteur de cet article, n'indique pas avec précision ses sources documentaires.

— Abbé Paul MARTIN. *Les derniers des Pingon-Cusy*, dans *Revue Savoisiennne*, 4^e trim. Solidement établie sur des documents sérieux, cette excellente monographie est très attachante soit par la peinture prise sur le vif des luttes mesquines qui naissaient entre les orgueilleux parvenus du temps, soit par l'intéressante contribution qu'elle apporte sur l'histoire toujours obscure des Pingon.

— M. VAN GENNEP termine, dans la *Revue Savoisiennne*, 3^e trim. 1913, son étude folkloriste sur la prétendue légende des chats parlants du château de Féternes. Une note de M. D'ARCOLLIÈRES précise quelques points de l'histoire de cette légende moderne.

— Dans la même Revue, 4^e trimestre, M. François MIQUET complète et rectifie les données jusqu'ici acceptées sans contrôle, sur Jean Cochet, docteur de Sorbonne, Recteur de l'Université de Paris en 1748.

— Sous le titre : *Le Passé des familles savoyardes*, M. DE PASSORIO-PEYSSARD nous donne, dans la même Revue, avec des conseils pratiques pour utiliser les riches archives de Turin, une généalogie méthodique et documentée de sa famille.

— Le colonel QUAIS publie dans le *Bugey*, avril 1914 — d'après les documents conservés dans les archives du Ministère de la guerre, de la ville de Belley ou des particuliers de la région — un véritable journal, très détaillé, du *Siège de Pierre-Châtel en 1814*. Grâce à l'énergie et à l'initiative du capitaine Garbé, 117 hommes résistèrent vaillamment aux 7.000 hommes des armées alliées. Après la reddition de Paris et la déchéance de l'empereur, cette petite garnison sortit du fort avec armes et bagages pour se rendre à Grenoble.

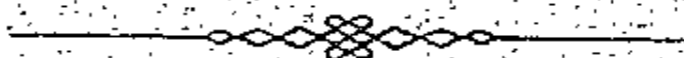
— Adolphe RETTÉ. *Quand l'esprit souffle* (Paris, Messein, 1914). Le zèle chemineau de la Sainte Vierge montre dans des récits simples et suggestifs, basés sur le témoignage même des convertis, l'action merveilleuse et prédominante de la grâce dans cette œuvre de lumière et de force qu'est une conversion. Aucune lecture ne peut être plus émouvante pour les âmes désespérées, surtout pour les jeunes gens égarés dans les voies du doute et du découragement.

— L'historien de Chevron, M. l'abbé GARIN, continue ses publications sur sa petite patrie. Il réédite, en la mettant au point, la *biographie de l'Archevêque de Tarentaise, Benoît de Chevron-Villette* (1633-1658), du chanoine Million (Rennes, Trochu, 1913, in-8, 45 p.). A la même librairie, l'auteur publie une étude historique très précise sur *Les impôts en Savoie avant la Révolution* (78 p. in-8), avec de curieux documents sur la répartition des impôts dans la vallée d'Albertville.

— *Le Bulletin de l'Œuvre des Séminaires* du diocèse de Chambéry publie sous le titre : *Quelques notes sur les Séminaires en Savoie*, une étude intéressante et documentée sur ce sujet encore inexploré. L'auteur, M. l'abbé LORIDON, avait déjà écrit une excellente notice sur *les Origines du Collège de Pont-de-Beauvoisin*, insérée dans le *Compte-rendu de l'Association amicale des anciens élèves de cette institution* (1911).

J. BURLET,

Grand-Séminaire, Saint-Alban-Leysse (Savoie).



Le Gérant : J. GUÉLARD.

Chambéry. — Imprimerie Générale Savoissienne, 5, rue du Château.

